



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.2/52/3  
22 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 97 b) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :  
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR  
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Lettre datée du 2 octobre 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la septième réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés (PMA), tenue le 30 septembre 1997 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 97 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent  
du Bangladesh

(Signé) Anwarul Karim CHOWDHURY

Annexe

DÉCLARATION DE LA SEPTIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE  
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Nous, Ministres des pays les moins avancés, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies durant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, en application de la Déclaration de Dhaka de février 1990,

Rappelant la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et les résultats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés,

Rappelant la Déclaration ministérielle adoptée le 30 septembre 1996 durant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale,

Ayant évalué les progrès faits dans l'application du Programme d'action, déclarons solennellement ce qui suit :

1. Nous sommes profondément préoccupés par le ralentissement général, en 1996, par rapport à 1995, de la croissance économique dans les pays les moins avancés en tant que groupe, malgré les efforts qu'ils accomplissent sans relâche. Le manque de progrès constaté dans l'application de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et les résultats médiocres des mesures d'ajustement structurel s'expliquent en grande partie par le fait que la communauté internationale n'a pas pu mobiliser un appui suffisant en faveur des pays les moins avancés.

2. L'aide publique au développement accordée aux pays les moins avancés, qui est pour eux la source principale de concours extérieurs, a continué à diminuer en termes réels. Rapporté au produit national brut des pays développés membres du Comité d'aide au développement, cet apport d'aide publique au développement ne représente pas plus de 0,06 % en 1995, ce chiffre n'étant jamais tombé aussi bas. Cette tendance à la diminution de l'APD contraste vivement avec l'engagement contracté dans le Programme d'action, celui de fournir aux pays les moins avancés une aide extérieure en augmentation très nette. Nous demandons instamment à nos partenaires de développement de prendre d'urgence les mesures qui conviennent pour inverser cette tendance défavorable et faire en sorte que des ressources adéquates soient mises à la disposition des pays les moins avancés pour soutenir leurs efforts.

3. Les mesures rigoureuses d'ajustement structurel et de réforme économique prises par les pays les moins avancés ont donné une modeste croissance et ces pays sont donc désireux de continuer d'approfondir les réformes. Pour que leurs initiatives se concrétisent durablement, il est impératif que leurs partenaires de développement apportent une assistance extérieure adéquate, allègent leur dette et leur facilitent l'accès aux marchés de la technologie, des produits et des services. À ce sujet, nous saluons l'initiative prise par le Sommet du Groupe des Sept à Denver, intitulée "Afrique : un partenariat pour le développement" et nous espérons qu'on attachera l'importance voulue à son

application diligente. Nous espérons aussi que l'appel lancé par les Sept réunis au Sommet de Lyon, l'an dernier, tendant à donner un accès préférentiel aux produits venant des pays les moins avancés sera rapidement entendu.

4. La part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales reste inférieure à 0,04 %, ce qui montre bien qu'ils sont de plus en plus tenus à l'écart du commerce mondial. Souvent, certaines mesures de libéralisation des échanges ont été adoptées unilatéralement par plusieurs PMA, sans que les marchés des pays développés leur aient pour autant été plus largement ouverts. D'amples baisses des prix des marchandises exportées, ces derniers mois, montrent assez la réalité du risque de voir la mondialisation et la libéralisation entraîner des pertes plus grandes encore pour les pays les moins avancés. De fait, on estime que les pays les moins avancés risquent de perdre jusqu'à 600 millions de dollars par an par suite de la mondialisation.

5. Malgré l'amplitude et le dynamisme du courant actuel d'investissements, les investissements directs étrangers internationaux ne se tournent pas vers les pays les moins avancés. Dans un grand nombre d'entre eux, le rapport des investissements directs étrangers au produit intérieur brut a diminué au cours de la décennie écoulée. Sur 350 milliards de dollars d'investissements directs étrangers dans le monde en 1996, les pays en développement ont reçu 129 milliards de dollars, ce qui constitue un record. Pourtant, ces investissements ne se sont dirigés que vers un tout petit nombre de pays, et les apports nets de capitaux aux pays les moins avancés n'ont pas dépassé un milliard de dollars environ, alors même que l'on reconnaît généralement, dans les milieux d'affaires, qu'il existe des occasions bien réelles d'investir dans ces pays. Mais pour encourager ces investissements, les autorités des pays d'origine doivent apporter un soutien financier et accorder des incitations particulières. Nous réaffirmons que dans les conditions actuelles l'investissement direct étranger ne saurait remplacer l'aide publique au développement accordée aux pays les moins avancés. Ceux-ci ont un besoin aigu d'aide publique pour créer des capacités, se doter des institutions essentielles et renforcer les bases fragiles de leur développement.

6. Comme les investissements sont souvent liés au transfert de technologie, les pays les moins avancés ne peuvent obtenir le savoir-faire qui assure le développement. La communauté internationale devrait encourager, faciliter et financer l'accès, à des conditions préférentielles, à une technologie de qualité en tenant compte des besoins propres à ces pays. Pour encourager le secteur privé à transférer la technologie et le savoir-faire correspondant, il faut prévoir des incitations spécifiques, financières ou autres.

7. L'endettement extérieur des pays les moins avancés demeure très préoccupant. L'encours de leur dette a continué à s'alourdir : entre 1990 et 1995, il a atteint 20 milliards de dollars. Manifestement, les mesures d'allègement de la dette qui ont été prises sont grossièrement insuffisantes. Sans une réduction décisive de l'encours et du service de la dette, il sera impossible d'atteindre le taux de croissance souhaitable.

8. Nous considérons que l'initiative prise par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en faveur des pays pauvres très endettés va dans la bonne direction. Cependant, l'efficacité du dispositif dépendra de façon

critique de la rapidité d'exécution et de l'ampleur de l'allégement prévu. Si une majorité de PMA bénéficie de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, il faut également penser aux besoins d'allégement de la dette des autres PMA, et y répondre de façon adéquate. Nous lançons aussi un appel à tous les pays créanciers pour qu'ils annulent l'intégralité de l'encours de la dette officielle bilatérale des pays les moins avancés.

9. Nous saluons le Plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, adopté par la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Singapour en décembre 1996. Ce plan d'action, qui constitue le cadre dans lequel seraient offertes aux pays les moins avancés de nouvelles concessions en fait d'accès aux marchés et seraient prises des mesures tendant à améliorer leurs capacités d'offre, doit recevoir un contenu substantiel et adéquat. Nous demandons à nos partenaires commerciaux et nos partenaires de développement, à la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Genève les 27 et 28 octobre 1997, de s'engager à élargir encore l'accès à leurs marchés, notamment en accordant l'accès en franchise de toutes les exportations des pays les moins avancés. Nous leur demandons aussi, à cette réunion, de se mettre d'accord sur une initiative cohérente consistant à accorder aux pays les moins avancés les moyens d'une coopération technique coordonnée, substantiellement accrue, pour le commerce et dans les domaines liés au commerce, afin de renforcer leurs capacités d'exporter des biens et des services, dans l'esprit de la Décision ministérielle de Marrakech relative aux mesures concernant les effets préjudiciables que le programme de réforme pourrait avoir sur les pays les moins avancés.

10. À ce sujet, nous remercions le Secrétaire général de la CNUCED de l'initiative qu'il a prise en coopération et en coordination avec les organisations internationales compétentes, dans le but d'aider les pays les moins avancés à formuler des programmes intégrés tendant à renforcer la capacité d'offre de marchandises et de services exportables, dans l'esprit de la décision pertinente du Conseil du commerce et du développement à sa session annuelle de l'an dernier. Nous notons les progrès faits jusqu'à présent à ce sujet et exhortons tous les partenaires de développement et autres pays en mesure de le faire à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, dont la finalité est de couvrir les frais initiaux de ces programmes nationaux intégrés. Nous saluons la coopération qui s'est instituée entre les organismes concernés, notamment la CNUCED, l'OMC, la Commission sur le commerce international, le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales de l'ONU, dans la formulation et la mise en oeuvre de ces programmes. Nous rappelons aussi avec insistance que les décisions qui concernent le commerce et les domaines liés au commerce doivent être complétées par la mise en oeuvre résolue et rapide de toutes les mesures spéciales et différenciées en faveur des pays les moins avancés que contient l'Acte final de l'Uruguay Round, le résultat de l'examen mondial à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, et divers autres accords. Nous soulignons de nouveau qu'il faut prendre des mesures supplémentaires, par exemple exempter les pays les moins avancés des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, et éliminer tous les obstacles non tarifaires, appliquer les mécanismes du "filet de sécurité" afin d'aider les pays les moins avancés à surmonter les difficultés que comporte pour eux la

transition à l'"après-Uruguay", tout en accordant un soutien financier et un allègement de la dette adéquats.

11. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offrira à la communauté internationale une tribune où on pourra entreprendre un examen complet de toute la problématique du développement des pays les moins avancés et lancer un nouveau programme d'action pour la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, afin de promouvoir leur développement économique et social à long terme et accélérer leur intégration dans le système économique et commercial international. Comme le prévoit la résolution 50/103 de l'Assemblée générale, nous demandons à l'Assemblée générale, à sa présente session, de prendre une décision définitive sur le calendrier, le lieu et le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui pourrait se tenir en 2000. Le Conseil du commerce et du développement, à sa session annuelle du mois prochain, devrait apporter à l'Assemblée générale les contributions nécessaires aux préparatifs de cette conférence et examiner les questions de fond qui pourraient être inscrites d'emblée à son ordre du jour.

12. L'Organisation des Nations Unies doit se mettre à même d'accorder une haute priorité à la lutte contre la pauvreté. Tout en saluant les efforts faits par le Secrétaire général pour donner la priorité aux pays les moins avancés, nous soulignons que l'Organisation des Nations Unies devrait accroître très nettement, par rapport à son niveau actuel, son soutien aux pays les moins avancés. Nous espérons que le système des Nations Unies une fois réformé sera adéquatement équipé pour se charger d'une responsabilité supplémentaire au regard des pays les moins avancés. Nous estimons aussi que l'essentiel des économies que le processus de réforme devrait permettre de dégager devrait être consacré aux activités de développement et qu'une place de choix devrait être faite aux pays les moins avancés, dans l'affectation de ces ressources.

13. Nous réaffirmons le rôle central que joue la CNUCED, dans le système des Nations Unies, dans les solutions qui sont apportées aux problèmes des pays les moins avancés et nous soulignons qu'il est indispensable qu'elle soit renforcée de façon à pouvoir s'acquitter de son mandat au regard de ces pays. Nous demandons aussi que les fonds et programmes compétents et les commissions régionales donnent dans leurs activités une importance spéciale aux pays les moins avancés. En particulier, le Bureau du coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, devrait être muni des ressources dont il a besoin pour s'acquitter au mieux de ses responsabilités.

14. Nous nous félicitons des résultats du Sommet sur le microcrédit, qui s'est tenu du 2 au 4 février 1997 à Washington, et qui a lancé un mouvement mondial dont la mission est d'atteindre 100 millions des familles les plus pauvres dans le monde, en particulier celles dirigées par des femmes, en leur accordant des crédits pour l'entreprise individuelle, et autres services financiers et services aux entreprises d'ici à 2005. Nous reconnaissons que les programmes de microcrédit sont un moyen décisif d'encourager l'entreprise individuelle, de créer des revenus, de réduire la pauvreté et d'émanciper les individus, en particulier les femmes, tout en réalisant une plus grande justice sociale par un accès plus large des plus démunis au crédit. Pour atteindre le but du Sommet, nous devons créer de nouvelles institutions de microfinancement ouvertes à tous

ceux qui vivent dans la pauvreté, ou renforcer les institutions existantes. Nous exhortons toutes les institutions régionales et internationales qui s'occupent de dépaupérisation à s'attacher à nous aider à atteindre le but du Sommet.

15. Nous tenons à exprimer notre gratitude à Mme Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh, qui, au nom des pays les moins avancés, est toujours restée en contact avec les chefs d'État ou de gouvernement des membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés. Nous sommes convaincus que ce moyen permanent d'entretenir un dialogue continuera à se révéler très bénéfique pour les pays les moins avancés. Nous prions Madame le Premier Ministre du Bangladesh de continuer à rester en contact avec les chefs d'État des pays du Groupe des Sept, ainsi qu'avec les autres partenaires de développement, afin de porter à leur attention les problèmes qui préoccupent tout particulièrement les pays les moins avancés.

-----